

ALLIANCE FAS'EAU



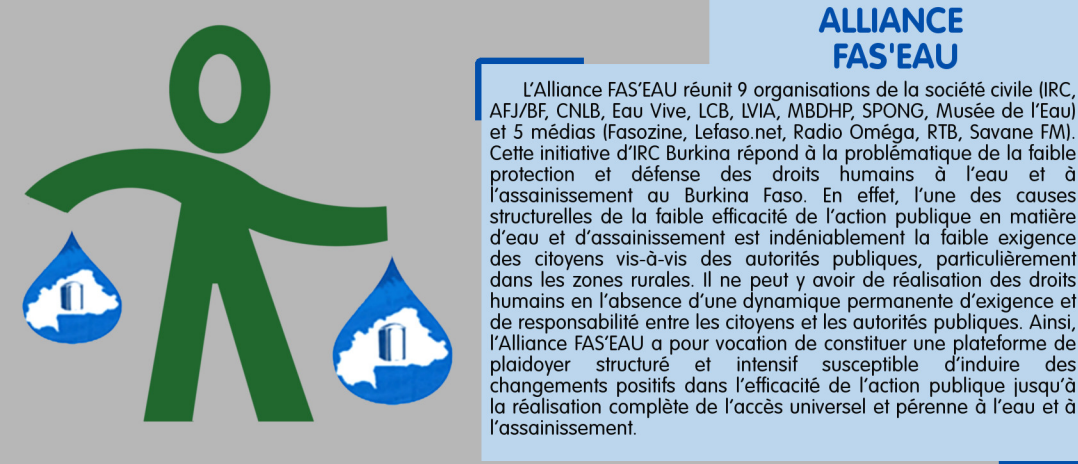
Pour vos dons, subventions et appuis, prière contacter la coordination de l'Alliance à l'adresse suivante :

IRC Burkina, 94 Rue 14.80 Porte 738 ; 1200 Logements ;
Ouagadougou, Burkina Faso
Tél. +226 25 50 51 44
Email : burkina@ircwash.org



**OSC ET MEDIAS
MILITANTS DES DROITS HUMAINS
A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT
AU BURKINA FASO**





Les membres de l'alliance s'engagent à respecter, appliquer et promouvoir les principes évoqués ci-contre dans le cadre de leur collaboration et au sein de leur structure respective.



L'eau est un droit, pas une faveur !

Du fait de ses engagements nationaux et internationaux, l'État burkinabè est tenu de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains, c'est-à-dire s'abstenir d'entraver la mise en œuvre du droit, faire en sorte que nulle n'entrave l'exercice du droit et adopter les mesures appropriées pour garantir le plein exercice et la pleine jouissance du droit. Le droit de l'homme à l'eau potable doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, physiquement et à un coût abordable, à un approvisionnement suffisant d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques. Le droit de l'homme à l'assainissement doit permettre à chacun, sans discrimination, physiquement et à un coût abordable, d'avoir accès à des équipements sanitaires, dans tous les domaines de la vie, qui soient sans risque, hygiéniques, sûrs, socialement et culturellement acceptables, qui préservent l'intimité et garantissent la dignité. Ces deux droits sont essentiels à la réalisation de tous les autres droits humains. Il incombe au premier chef à l'État d'assurer la pleine réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement.

Le programme quinquennal 2016 – 2020

Volet 1 : Développement des capacités et appui conseil pour la défense, la protection et la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement dans le cadre des projets mis en œuvre par les ONG : formations, échanges, pratiques, etc.

Volet 2 : Plaidoyer vis-à-vis des autorités publiques et leurs partenaires pour la protection, la défense et la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de l'action publique : campagnes, propositions, critiques, débats, information, etc.

Coût total : Deux milliards (2 000 000 000) de Francs CFA.

Financement :

- Coordinateur (IRC-Burkina) : 2%
- Autres membres : 3%
- Recherché : 95%